

29 mar 2012 -14:15

Première échéance versements anticipés reportée au 12 avril 2012

Le week-end de Pâques survenant juste avant la première échéance des versements anticipés, cela peut avoir comme conséquence que des ordres de paiement ne soient pas donnés à temps pour que les paiements arrivent sur le compte des versements anticipés au 10 avril 2012. Dès lors, une prolongation jusqu'au 12 avril 2012 est accordée.

Le week-end de Pâques survenant juste avant la première échéance importante des versements anticipés du 10 avril 2012, bon nombre de citoyens et d'entreprises courent le risque de ne pas avoir effectué le paiement à temps malgré leur intention.

En raison de cette circonstance exceptionnelle, le SPF Finances a décidé, à titre de faveur, d'imputer les paiements qui arriveraient les 11 ou 12 avril 2012 sur les comptes du Services des Versements Anticipés, comme des versements anticipés de la première échéance (VA1 dans le jargon).

Les paiements reçus plus tardivement sur le compte, par exemple dont l'ordre de paiement n'a été donné que le 12 avril, seront automatiquement pris en compte comme versements anticipés de la deuxième échéance (VA2).

Les dates des 10 juillet (VA2), 10 octobre (VA3) et 20 décembre (VA4) restent inchangées.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be